



**UNION SYNDICALE
DE LA PSYCHIATRIE**

52 rue Gallieni 92240 Malakoff
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr

CONGRES ANNUEL de L'USP
22, 23 et 24 mars 2013 à Grenoble

Motion

**Motion sur proposition de plateforme commune au Syndicat de la
Magistrature et au Syndicat des Avocats de France**

L'USP, réunie en congrès à Grenoble les 22, 23 et 24 mars 2013, poursuit son action pour :

- L'abrogation de la loi sécuritaire du 5 juillet 2011, condition éthique pour élaborer toute nouvelle loi sur la psychiatrie.
- Pas de privation de liberté sans autorisation de justice, ce qui signifie l'intervention du juge dès le début, la présence systématique d'un avocat, des audiences au sein de l'établissement hospitalier.
- La fin de tout soin sous contrainte en ambulatoire, de la garde à vue initiale de 72 heures et des fichiers d'antécédents.

A partir de ces positions, elle propose au Syndicat de la Magistrature (SM) et au Syndicat des Avocats de France (SAF), mais aussi à tous les autres acteurs concernés, l'élaboration d'une plateforme commune.